

# Pôle commercial et d'échange multimodal du genevois

## Saint-Julien : locomotive économique et commerciale du Genevois français

Récemment, la loi Notre a renforcé la compétence de développement économique aux intercommunalités afin de recentrer les synergies et les forces économiques autour d'un même acteur.

La Communauté de Communes du Genevois réalise et définit pour le compte des communes qui la composent des actions de promotion et d'animation du tissu économique. Elle a en charge les zones d'activités économiques du territoire qui constituent un atout majeur d'attractivité de l'activité économique, bénéficiant ainsi à toutes les communes.

La ville de Saint-Julien a néanmoins conservé la compétence commerce ce qui lui permet d'agir directement sur la qualité de l'offre commerciale sur son territoire mais aussi de travailler en direct au maintien et au développement des services, commerces et entreprises de proximité. De par sa situation géographique stratégique, Saint-Julien a été identifiée dans le Schéma de Cohérence Territoriale comme ville centrale du canton (regroupe les services et institutions) et comme pôle économique majeur (offre économique dans le centre-ville).

### Pôle commercial majeur du Genevois

Ville de passage entre Genève et Annecy, Saint-Julien s'est développée selon un axe Nord-Sud constitué de l'avenue de Genève et de la Grande-Rue. Aujourd'hui, la dynamisation du centre-ville passe par son épaissement selon l'axe Ouest/Est ainsi que par la création d'un réel cœur de ville. Par ailleurs, avec l'arrivée du tramway Saint-Julien/Genève à l'horizon 2021, la ville s'est engagée dans des réflexions urbaines pour anticiper les mutations attendues et organiser les liens urbains entre le centre-ville et le futur quartier de la gare. Tout au long de ces projets, un accompagnement des commerçants sera réalisé notamment en période de travaux afin de pénaliser le moins possible leurs activités.

#### Un territoire de projets urbains et économique



Ville de passage entre Genève et Annecy, Saint-Julien s'est développée selon un axe Nord-Sud constitué de l'avenue de Genève et de la Grande-Rue. Aujourd'hui, la dynamisation du centre-ville passe par son épaissement selon l'axe Ouest/Est ainsi que par la création d'un réel cœur de ville. Par ailleurs, avec l'arrivée du tramway Saint-Julien/Genève à l'horizon 2021, la ville s'est engagée dans des réflexions urbaines pour anticiper les mutations attendues et organiser les liens urbains entre le centre-ville et le futur quartier de la gare. Tout au long de ces projets, un accompagnement des commerçants sera réalisé notamment en période de travaux afin de pénaliser le moins possible leurs activités.

- > [Le secteur Gare : lieu d'échanges central](#)
- > [Un nouveau cœur de ville moteur pour l'attractivité commerciale](#)

## Pôle d'échange multimodal et quartier gare

La ville, en partenariat avec la Communauté de communes du Genevois, projette la mise en place d'un pôle d'échanges multimodal à proximité de la gare de Saint-Julien.

### Des objectifs et enjeux au service de la mobilité durable



Cet équipement d'envergure permettra de limiter le trafic de transit dans Saint-Julien.

Il sera accompagné d'un véritable projet urbain à l'échelle du quartier de la gare.

La réalisation de ce projet répond à plusieurs enjeux majeurs :

- > **Mieux structurer les infrastructures** pour accompagner l'augmentation de l'offre de transport public
- > **Faciliter la connexion des différents modes de déplacements** : parking automobile d'une capacité d'environ 500 places, gare routière pour les bus et cars, tramway en direction de Genève, stationnements pour les cycles, proximité de la gare...
- > **Développer l'offre de logement** pour tous en favorisant la mixité sociale avec 30% de logements locatifs sociaux, 10% de logements abordables et 60% de logements privés ainsi qu'un foyer pour les personnes âgées
- > **Développer des activités économiques et des services** pour renforcer l'attractivité du quartier

### Un nouveau quartier connecté à la ville



La volonté est de proposer un quartier organisé autour d'espaces publics généreux.

Ce nouveau quartier se développera autour du futur pôle d'échanges multimodal et de la rivière Arande, dont les berges seront renaturées et mises en valeur : une séquence d'espaces publics plantés suivra le fil de la rivière. Des voies cycles seront mises en place, et permettront d'améliorer la progression des modes doux en reliant le quartier de la gare au centre-ville de Saint-Julien et aux entrées de ville.

La programmation du quartier n'est pas encore figée : selon les scénarii étudiés, ce projet prévoit entre 350 et 400 logements, environ 5000 m<sup>2</sup> d'activités (commerces, services...), près de 6000 m<sup>2</sup> dédiés aux activités tertiaires (bureaux, hôtel) et 700 m<sup>2</sup> d'équipements publics. Plusieurs variantes d'organisation du pôle d'échanges sont encore à l'étude, et font varier le bilan financier global de l'opération.

La programmation du quartier fixe la répartition des surfaces entre usages : environ 40 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher pour accueillir les logements, les activités économiques et tertiaires, un hôtel, un foyer pour personnes âgées et un équipement public pour la commune.

### Une concertation pour recueillir l'avis des citoyens autour du projet



Les citoyens ont pu s'exprimer sur le projet de réaménagement du quartier de la gare et ses différentes variantes, à

l'occasion d'une phase de concertation préalable organisée du 16 janvier au 17 février 2017.

Le projet a été présenté à la population par le biais d'une exposition et d'une réunion publique. Les habitants ont eu accès à l'information également par des flyers explicatifs et un film de présentation du projet.

Les remarques d'une cinquantaine d'habitants et de partenaires du projet ont concerné des thématiques diverses : organisation du parking-relai et stationnement, aménagements en faveur des modes doux et des transports publics, circulation autour du pôle d'échanges, programmation du quartier... Via le bilan de cette concertation préalable, la Communauté de communes du Genevois et la commune de Saint-Julien-en-Genevois ont répondu aux questions formulées.

[Consulter le bilan de la concertation en cliquant ici](#)

## Réalisation

Pour réaliser ce projet, la Communauté de communes du Genevois et la commune de Saint-Julien-en-Genevois ont constitué un groupement d'autorités concédantes et ont ainsi lancé ensemble une procédure appelée « concession d'aménagement ». C'est-à-dire qu'un aménageur sera désigné au terme d'une mise en concurrence pour réaliser le projet en tenant compte des prescriptions données par les collectivités. L'aménageur financera le projet, réalisera les infrastructures publiques avant de les remettre aux collectivités, et gèrera ensuite la commercialisation des lots privés afin d'assurer l'équilibre économique de son contrat

Le choix de cet aménageur est planifié pour 1er semestre 2019, et engagera les parties du contrat pour 12 ans. Quelques études et procédures seront nécessaires avant la réalisation du pôle d'échanges multi-modal : les collectivités imposent à l'aménageur de réaliser cet ouvrage en tout 1er lieu pour une livraison projetée pour 2022.

---

### Mairie de Saint-Julien-en-Genevois

1 Place du Général de Gaulle, CS 34103  
74164 Saint-Julien-en-Genevois

**La Mairie vous accueille :**

lundi, mercredi, jeudi : 8h30-12h et 14h-17h  
mardi : 8h30-12h et 14h-18h  
vendredi : 8h30-17h

**Nous contacter :**

04.50.35.14.14

<https://www.st-julien-en-genevois.fr/professionnel/economie-et-attractivite/pole-commercial-et-d-echange-multimodal-du-genevois-863.html>